



TERRITOIRE DE LA COTE OUEST  
-Communauté d'agglomération-

## CONSULTATION SUR DEVIS

PROCEDURE ADAPTEE  
(art. 28 du CMP)

**Organisme** : Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO)  
BP 49  
97822 LE PORT CEDEX – REUNION  
Tél : 0262 32 12 12 Fax : 0262 32 22 22

**Objet du marché** : **Achat de certificats électroniques**

**Numéro de marché** : **10-76-PA-DI**

Les entreprises souhaitant répondre au présent marché sont priées de transmettre leur offre accompagné du document « attestation sur l'honneur » joints au plus tard **le 23 Août 2010 à 12h00 locale. Votre offre devra nous parvenir** soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés, soit envoyée par fax au 0262 32 22 22.

**Date de mise en ligne** : **Mardi 03 Août 2010**

Le Président

Jean-Yves LANGENIER

**Objet : demande de devis pour la fourniture  
De certificats électroniques**

Madame, Monsieur,

Pouvez-vous me faire parvenir votre meilleure offre pour la fourniture de certificats électroniques.

Le Tco commandera les certificats électroniques en fonction de ses besoins et selon les quantités suivantes :

- Minimum annuel : 10 certificats
- Maximum annuel : 20 certificats

Les caractéristiques techniques des certificats électroniques sont décrites dans le document intitulé « offre » joint à la présente demande de devis.

Les offres seront analysées selon les critères d'attribution suivants :

1. Délais de livraison : 80 %
2. prix : 20%

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner le document « offre » accompagné du document « attestation sur l'honneur » joints au plus tard **le 23 août 2010 à 12h00 locale**.

Votre offre devra nous parvenir soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés soit envoyée par fax au 0262 32 22 22.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de non respect du formalisme prescrit ci-dessus, votre offre sera déclarée irrégulière et par là même rejetée.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

# OFFRE

---

Nom et prénom du signataire : .....

Adresse de la société :  
.....  
.....

---

Objet : Devis pour la fourniture de certificats électroniques

Réf marché : N° 10-76-PA-DI

Nomenclature TCO : 36.06

Code CPV : 79132100-9

## **Consistance du marché :**

Le marché a pour objet la fourniture de certificats électronique pour la dématérialisation des actes du TCO.

Le marché est un marché à bon de commande avec les quantités suivantes :

- Minimum annuel : 10 certificats électroniques
- Maximum annuel : 20 certificats électroniques

## **Documents constitutifs du marché :**

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication, les documents constitutifs du marché sont les suivants:

- ✓ Offre
- ✓ CCAG applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication en vigueur à la date de remise des offres

## **Caractéristiques techniques :**

Les certificats doivent être de type classe 3+ stocké sur un support physique clé USB à puce.

Les certificats électroniques doivent contenir dans le format suivant :




- un numéro de série;
- l'identification de l'algorithme de signature;
- la désignation de l'autorité de certification émettrice du certificat;
- la période de validité au-delà de laquelle il sera suspendu ou révoqué;
- le nom du titulaire de la clé publique;
- l'identification de l'algorithme de chiffrement et la valeur de la clé publique constitués d'une paire de clés asymétriques (comme par exemple RSA);
- des informations complémentaires optionnelles;
- l'identification de l'algorithme de signature et la valeur de la signature numérique.

Le TCO doit disposer de la possibilité de révoquer le certificat et de réinitialiser le code PIN.

Les certificats doivent être gérés tout au long de leur cycle de vie (Certificate revocation list (CRL), Protocole de vérification en ligne de certificat) avec une infrastructure à clés publiques (PKI pour Public Key Infrastructure).

Les certificats électroniques doivent respecter des standards spécifiant leur contenu de façon rigoureuse et en particulier, la norme X.509 en version 1, 2 et 3 définit à travers plusieurs RFC (requests for comments) les propriétés et usages de certificats électroniques X.509.

Les clés USB doivent être compatibles avec :

 <b>Système d'exploitation</b>	 <b>Navigateur Internet</b>
 Windows XP, service pack 1 ou supérieur Windows Vista Windows 7	Internet Explorer 6.0 ou supérieur Mozilla 1.7 ou supérieur Firefox 1.0.6 ou supérieur Netscape 6 ou supérieur

### **Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une durée de un an à compter de sa notification.

Il pourra être reconduit expressément 3 fois pour une même période sans que la durée totale du marché n'excède 4 ans.

La reconduction du marché interviendra par courrier recommandé avec accusé de réception postale avant chaque date d'anniversaire du marché. La non reconduction n'ouvre droit à aucune indemnité au profit du titulaire.

### **Modalités de paiement :**

- ✓ Mandat administratif : Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
- ✓ Délai global de paiement : 30 jours à compter la réception des factures
- ✓ Paiement : Le TCO commandera les certificats électroniques au fur et à mesure de ses besoins. Il sera fait application des prix spécifiés ci-dessous au nombre de certificats électronique réellement commandé.

Pour la première année, le paiement interviendra sur présentation de facture après réception des certificats électroniques et bon de livraison des clés USB

Pour les années suivantes, le paiement interviendra à terme échu

**Engagement du candidat :**

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage, conformément aux documents susmentionnés, à exécuter les prestations demandées selon les prix suivants :

<b>Désignation</b>	<b>Prix unitaire €HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Prix unitaire €TTC</b>
<b>Certificat Electronique de class III + sur clé USB</b>			
<b>Clé USB</b>			
<b>Abonnement Annuel</b>			

Délai de livraison : .....jours à compter de la réception du bon de commande

Assistance Téléphonique Locale : OUI

NON

---

Date :

Date :

Le candidat :

Le TCO

## ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

**Je déclare sur l'honneur**, en application des articles 43 et 44 du CMP :

- ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction à concourir
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du **code du travail** ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés)

Date et signature

**Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise au pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours, à compter de la réception de la demande par l'attributaire, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.**